78e ANNEE — N° 2 *Publication mensuelle* FEVRIER 1984

Organe du CERCLE PÉGASE

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF
FONDE EN 1906 — SOCIETE ROYALE
Affilié à la FEDERATION BELGE DU CYCLOTOURISME

SECRETARIAT : Mme L. Vandermeiren, place Terdelt, 2
1030 Bruxelles. Bte 8. — Tél. 215 77 70, après 19 heures.

TRESORERIE : C.C.P. 000-0147212-63 Cercle Pégase
Cotisation : 300 francs Bruxelles — Tél. 731 39 15

Les articles n'engagent que leurs auteurs.

ATTENTION ! ! Inscrivons-nous à temps

N'oubliez pas la séance du 6 février où aura lieu la projection par Luc et Lucette Vandermeiren, des diapositives prises au cours de nos excursions 1983.

12 — B — Aarschot-Westerlo, inscription pour le bus (50%), chez L. Vandermeiren. Tél. 215 77 70.

26 — A + B + C + J — Les Fagnes, inscription pour le car chez J. Gallet. Tél. 569 05 04.

NOTRE MARATHON, LE 11 MARS 1984.

Notre assemblée mensuelle du lundi 6 février à 20 h

Réunion dès 20 h au **«Jupiler-Beurse», rue Marché aux Poulets, 35, 1000 Bruxelles.** L'assemblée sera ouverte à 20 h 30' précises, avec l'ordre du jour suivant :

1. Dépôt du procès-verbal de la séance mensuelle du lundi 9 janvier ;
2. Présentation et admission de nouveaux membres ;
3. Inscriptions aux diverses promenades et randonnées ;
4. Les Abbayes de Belgique n° 4, Affligem ;
5. Excursion en Fagnes ;
6. Notre marathon du 11 mars ;
7. Le sentier du « 1000 », finale ;
8. Divers ;
9. Perceptions des cotisations ;
10. Projection par Luc et Lucette Vandermeiren des diapositives prises au cours des excursions 1983.

Le Comité se réunira le jeudi 9 février à 20 h 30' à la BRASSERIE «LA REGENCE», **place Fernand Cocq, 1050 Bruxelles. Tél. 511 24 78.**

Nos excursions dominicales du mois de février

—A— Promenades, responsable : J. Gallet, Kalenbergstraat, 29, 1710 Dilbeek. — Tél. 569 05 04.

—B— Randonnées touristiques, responsable : R. Porta, av. J.F. Debecker, 120, 1200 Bruxelles. — Tél. 770 39 94.

—C— Randonnées, responsable : P. Volkaerts, rue Félicien Rops, 11, 1070 Bruxelles. Tél. 521 03 96.

● *4 — C+J — (Samedi) —* Réunion à 7 h 25' gare du Q.-L. Départ à 7 h 41' pour Poix-Saint-Hubert. Arrivée à 9 h 27'. Randonnée en Forêt de Saint-Hubert. P.-N. intégral. Pilote : Y. Conrad.

● *4+5 — WEEK-END à Charneux à* l'auberge Hertogenwald. Ski de fond piloté par Jos Gallet ou marche pilotée par Aug. Moyson. Prix du W. E. = 490 francs (logement, souper, petit déjeuner, lunch packet du dimanche). Inscription chez Annie Moyson avant le 1er février.

● *5 — A —* Réunion à 9 h 30' gare de Uccle-Calevoet. Arrêt des autobus. Départ à 9 h 43', pour Alsemberg. Destelheide, Kapittel, P.-N., Bois de Hal, Tourneppe. 20 km. Retour en bus. Pilote : J. Driesens.

● *12 — A —* Réunion à 8 h 20' gare du Q.-L. (Arrêt des autobus). Départ à 8 h 35' pour Bonlez-les 4 Carrés. Arrivée à 9 h 35'. La Ferme Rouge, Bonlez, Ferme du Fort-des-Voiles, Chaumont, P.-N. La Croisette, Ferme Rowet, Chapelle N.-D. Auxiliatrice, Libresart, Ferme du Gailli, Gistoux. 20 km. Retour en bus. Pilote : P. De Prince.

12 — B — Réunion à 8 h 15' gare des autobus à Bruxelles-Nord. Départ à 8 h 30' pour Aarschot. Arrivée à 9 h 25'. Gijnelberg, Herseltsebeek, Varenwinckel, Blauwberg, P.-N., Kildorp, Olmanshoek, Grande Nèthe, Westerlo. 24 km. Retour en bus. Pilote : Luc Vandermeiren. Pour inscription, voir en tête du bulletin.

12 — C — Réunion à 8 h 20' gare des autobus à Bruxelles-Nord. Départ à 8 h 40' pour Wolvertem, Brussegem, Kobbegem, Bekkerzeel, Ternat, P.-N., Sint-Martens-Lennik, O.L.V.Lombeek, Meerbeke. 28 km. Pilote : J.-P. Smolders.

● *19 — A — Les Abbayes de Belgique — 4e étape. —* Réunion à 9 h 15' gare des autobus au Nord. Départ à 9 h 34' pour Walfergem. Arrivée à 9 h 58'. Walfergem, Terlinden, Ferme de Eenhorn, Asse-ter-Heide, P.-N., Domeny, Abbaye d'Affligem, Hekelgem. 19 km. Retour en bus. Pilote : J. Splingard.

19 — Namur-Profondeville. — Réunion à 8 h 30' gare du Q.-L. Départ à 9 h. Pour Namur. Arrivée à 9 h 39'. La Citadelle, Malonne, Foreffe, P.-N. à l'abbaye, Bois de la Haute-Marlagne, Bois de Villers, La Sibérie, Profondeville. 24 km. Retour en bus et train. Pilote R. Porta.

19 — C — Réunion à 8 h 20' gare Centrale. Départ à 8 h 45' pour Merchtem. Arrivée à 9 h 15'. Merchtem, Mazenzele, Kravaalbos, Hekelgem, P.-N. Asse 30 km. Pilote : J. Opdebeek.

● *26 — A + B + C + J — « Les Fagnes ». —* Réunion à 7 h 45' gare Centrale (Arrêt des Europabus). Départ en car à 8 h précises. — *Groupes A+B —* Mont-Xhoffrai, Chêne Frédéricq, Ru du Tarnion, Hockai (P.-N. Café Ardennais), Pont du Centenaire, Le Polleur, Les Six Hêtres, Fagne de Setay, Neur Lowe, Botrange. 20 km. Pilote : J. Gallet. — *Groupe C+J —* Baraque Michel, Herbofaye, Pont Baïleu, Meur Lowé, Sourbrodt, Bois d'Oorscheid, Fagne Wallonne, Petite Oneu, Botrange. 25 km. Pilote : M. Moyson. Pour inscription, voir en tête du bulletin.

● *4 Mars — A — Promenade circulaire. —* Réunion à 9 h 15' gare du Q.-L. Départ à 9 h 38' pour Rixensart. Bois de Rixensartt, Bierges, P.-N., Bois du Manil, Limal, Rixensart. Pilote : Aug. Moyson.

4 Mars — C — « Pré-Marathon ». Réunion à 8 h gare Centrale. Départ à 8 h 11' pour Aarschot via Louvain. Arrivée à 9 h 06'. Aarschot, Betekom, Werchter, Haacht, P.-N., Boortmeerbeek, Elewijt, Houtem, Vilvorde. 33 km. Pilote : J.-P. Smolders.

Nos promenades du mercredi du mois de février

Responsable : R. Porta, av. J. F. Debecker, 120, 1200 Bruxelles.
Toutes les promenades sont circulaires, et pilotées par R. Porta.

1er — Départ à 11 h de la Clinique César De Paepe à Boitsfort (Champ de Courses, tram 32). P.-N. à Groenendaal.

8 — Départ à 11 h du Parc de Tervuren (Tram 44). P.-N. à N.-D.-au-Bois.

15 — Départ à 11 h à la Place Wiener à Boitsfort (Terminus du tram 32, bus 42, 51, 95). P.-N. à Hoeilaart.

22 — Départ à 11 h d'Alsemberg-Centre (Bus R535 à Bruxelles-Midi à 10 h 10' ou 10 h 21' à Ma Campagne) P.-N. à Dworp.

29 — Départ à 10 h 45' de la Grande Espinette (Bus W536 à 10 h. place Rouppe). P.-N. à La Hulpe.

Nos excursions du samedi après-midi du mois de février

Responsable : A. Moyson, rue Victor Rauter, 174, 1070 Bruxelles. Tél. 521 82 67.
Toutes les réunions ont lieu à 14 h 15' et les départs à 14 h 30'.
Toutes les promenades sont d'environ 10 km en Forêt de Soignes.

4 — Réunion place Wiener à Boitsfort (Terminus du tram 32, Bus 42, 51, 95). Pilote : R. Grollet.

11 — Réunion au Fort-Jaco (Terminus du tram 18). Pilote : A. Moyson.

18 — Réunion à Groenendael-Laiterie (Bus L366 à Ixelles, place Sainte-Croix à 14 h 10' ou Boitsfort-étangs à 14 h 25'. Arrivée Groenendaal-Laiterie à 14 h 35'). Pilote : J. Bary.

25 — Réunion à Tervuren-Parc (Terminus du tram 44). Pilote : R. Grollet. Remise des souvenirs.

Section " Jeunes „ (Pédestre et cyclo)

Martine Moyson (tél. 02/521 82 67) et Yves Conrad (tél. 02/647 44 58) répondront avec plaisir à toute demande de renseignements.

S. 4 — Promenade circulaire à Saint-Hubert. 25 km. Voir programme général. Pilote : Y. Conrad.

D. 12 — Promenade en Forêt de Soignes. Réunion à 14 h 15' à Auderghem-Forêt. Départ à 14 h 30'. 15 km. Pilote : M. Moyson.

D. 19 — Braine l'Alleud-Boitsfort. 25 km. Réunion à 8 h 30' gare Centrale. Départ à 8 h 50'. Pilote : M. Moyson.

D. 26 — Les Fagnes. 24 km. Pilote : M. Moyson. Réservation pour le car, voir programme général.

ECHOS

QUELQUES PRECISIONS AU SUJET DES COTISATIONS ANNUELLES. — MEMBRES ASSOCIES. D'aprè nos statuts, Art. 4, «Ne peuvent être admis comme membres associés, et ce par l'assemblée générale de l'A.S.B.L. que les personnes ayant appartenu pendant 5 années accomplies au Cercle Pégase comme membres adhérents et qui en feront la demande. Dans ce cas, une cotisation supplémentaire de 100 frs est demandée.

ASSURANCE PEDESTRE. — Cette assurance, qui est facultative, ne concerne que les membres n'ayant pas atteint 70 ans. Le Trésorier vous remercie de votre bonne attention.

RACOLAGE. — Le court écho paru dans le numéro de janvier relativement aux méthodes peu correctes auxquelles ont systématiquement recours auprès de nos membres certains dirigeants d'un cercle bruxellois a eu un retentissement bien compréhensible.

Précisons pour la bonne règle que nous n'avons désigné ainsi qu'un seul cercle, et les intéressés se seront reconnus sans peine.

Par ailleurs, nous comprenons parfaitement et admettons volontiers que nos membres fréquentent d'autres clubs, où ils trouvent à l'occasion une excursion qui leur plait mieux. Chacun est évidemment libre de son choix, et tant mieux si ce choix est étendu. Nous aimons la liberté et nous l'apprécions plus encore quand il s'agit de groupements comme le Cercle des Randonneurs du Marché Commun, qui nous pardonnera de le citer à titre de réel exemple de la correction amicale dont il est possible de faire preuve dans ses relations avec les autres.

AGENDA DES VOYAGES A L'ETRANGER. — Du 31 mai au 11 juin 1984 = L'Ariège. R. PORTA.

Du 6 au 16 septembre 1984 = Les Cévennes (différent du voyage précédent). P. VOLKAERT.

Du 22 au 30 septembre 1984 = Le Morvan. R. PORTA.

NOTRE THE DANSANT. — Nous avions omis d'adresser tous nos chaleureux remerciements à notre ami JO DELTOUR, qui a si bien animé, avec ses collègues, notre thé dansant du 19 novembre. Mille excuses et bien merci Jo Deltour.

VOYAGES DU KENT ET DE FONTAINEBLEAU. — La projection des dias de ces deux voyages aura lieu à la séance du mois de mars. Les personnes qui voudraient nous confier leurs dias pour cette projection peuvent les remettre à Jacqueline Taverniers pour le Kent (Tél. 478 35 98) ou à R. Porta pour Fontainebleau (Tél. 770 39 94). Ils en prendront le plus grand soin. Merci d'avance.

MUSEE DU DIAMANT A GROBBENDONK. — Les participants à cette excursion ont reçu un billet de tombola. Le participant qui aurait le N° 26719 a gagné un diamant. Prière de s'adresser à Annie Moyson. Tél. 521 82 67.

CARNET NOIR. — Notre grand ami Bob SCHILS, vient d'avoir la douleur de perdre son père. Cher Bob, nous sommes tous de cœur avec toi pour partager ta grande peine et nous te présentons nos plus vives condoléances.

Affligem

L'abbaye d'Affligem fut fondée en 1074 par un seigneur dont les six fils avec leur femme et enfants prirent l'habit. Le monastère qui avait choisi la règle de Saint Benoit, fut sécularisé lors de la Révolution Française, en 1796.

L'architecte L.B. Dewez est intervenu, au XVIIIe S., pour réorganiser le complexe abbatial ; actuellement, il n'en subsiste que quelques pans de mur et l'une ou l'autre façade.

En fait , les bâtiments que l'on peut voir à Affligem sont de construction relativement récente (1928). Ils sont une traduction architectonique moderne de l'idéal poursuivi pendant 900 ans par des moines bénédictins qui, depuis 1083, vivaient, aux confins du Comté de Flandre et du Duché de Brabant, un idéal de pauvreté et de vie commune basé sur les principes de l'Evangile.

Autant savoir

La pratique de la marche amène à traverser champs et bois. Dès lors, il n'est peut-être pas inutile de rappeler les principales interdictions formulées dans les codes forestiers et rural, sachant d'ailleurs que ces interdictions sont assorties de peines qui peuvent être lourdes.

— On ne peut circuler dans les bois et forêts hors des chemins ordinaires.

— On ne peut passer sur des chenins appartenant à des particuliers, si ceux-ci l'interdisent de façon apparente.

— On ne peut arracher ou enlever des plants dans les bois et forêts, ni arracher, briser, froisser ou endommager des souches de taillis, ni couper ou enlever des bourgeons de résineux.

— Il est évidemment interdit de causer l'incendie par imprudence des propriétés d'autrui ou de porter ou allumer du feu dans l'intérieur ou à moins de 100 mètres des bois et forêts.

— On ne peut s'introduire sans motif légitime dans un terrain clos.

— On ne peut détruire en tout ou en partie des clôtures.

— On ne peut entrer ou passer sans droit sur le terrain d'autrui s'il est préparé ou ensemencé, ou dans les temps où il est couvert de récoltes sur pied. Ceci vaut pour les prairies dans le moment proche de la fenaison.

— On ne peut cueillir ou manger sur le lieu même des fruits apartenant à autrui.

— On ne peut faire passer son chien sur le terrain d'autrui s'il est préparé ou ensemencé, ou encore chargé de récoltes.

— On ne peut laisser vagabonder son chien sur les terres où le droit de chasse appartient à autrui.

— Ne pas retenir son chien lorsqu'il attaque ou poursuit un passant constitue un délit.

Ajoutons ce qui n'est pas dans le code mais devrait peu-être s'y trouver : un marcheur qui se débarrasse dans la nature de ses papiers gras, mouchoirs, déchets et autres saletés n'est pas un être conscient de ses devoirs élémentaires envers les autres.

Un village inconnu... Herchies

Suite.

La grosse tour ou donjon a été façonnée dans une maçonnerie particulièrement dure (mortier mélangé avec de la farine de seigle). Elle renferme le «coffre-fort», cachette en bois de chêne recouverte, trouée pour en conserver le secret et encastrée dans un mur épais.

C'est en 1655, qu'éclata un violent incendie qui devait détruire le fameux château-fort qui servait alors de prison aux otages pris par les troupes de Louis XIV lors de leur victoire à Saint-Ghislain sur les armées espagnoles.

Les seigneurs d'Herchies furent les premiers qui occupèrent le château et dont on retiendra le nom de Nicolas d'Herchies, qui fut prélat de la célèbre abbaye de Cambron.

L'origine de la chapelle de Notre-Dame de Cambron aux Estinnes date d'un fait qui se déroula de son vivant.

En effet, en 1322, un nommé Gnillaume, Juif converti, assena cinq coups de hallebarde à l'image de la Vierge Marie qui se trouvait dans cette abbaye si bien qu'aux dires du témoin, charpentier du couvent, le sang jaillit des blessures faites à la Madone.

Le cas fut soumis au pape Jean XXII mais la décision de ce dernier se faisant attendre quelque peu, l'abbé Nicolas d'Herchies s'en montra si affecté qu'il décida de déposer sa dignité en prélat. Il mourut peu de temps plus tard. Le Juif, quant à lui s'échappa et fut retrouvé par Jean le Flameng d'Estinnes qui parvint à tuer l'iconoclaste. En mémoire de cet exploit, on érigea la chapelle de Notre-Dame de Cambron.

(A suivre). Bulletin du Tourisme du Hainaut.

NOTRE MARATHON

PEGASE organise son Marathon annuel le DIMANCHE 11 MARS 1984 au départ de Grammont et arrivée à Grand Bigard.

Le rendez-vous est fixé à 7 h 45' dans le hall de la Gare centrale à Bruxelles où seront distribuées les souches d'inscription ainsi que les contremarques pour le ticket collectif. Le départ aura lieu à 8 h 10' pour Grammont via Denderleeuw avec possibilité d'embarquement à Grand Bigard à 8 h 26'.

Le Marathon partira dès l'arrivée du train à Grammont et nous conduira par le célèbre Mur via le Geitebos, de Nieuwenhove à Neigem où aura lieu le pique-nique, près de l'église (se munir de vivres)).

L'après-midi, nous traverserons le Neigembos, puis nous nous dirigerons vers Wambeek et Bodegem-St-Martin pour arriver à Grand Bigard. L'arrivée se fera face à la Gare d'où les trains et le tram 19 faciliteront votre retour.

Il est insisté sur le fait qu'il s'agit d'une excursion pilotée à laquelle chacun participe individuellement, sous sa propre responsabilité.

Par ailleurs, les jeunes gens de moins de 16 ans ne sont admis à effectuer le parcours de 42 km qu'accompagnés de leur père ou mère et sous l'entière responsabilité de ce parent.

A partir du km 21, le Cercle délivrera un brevet en attestation de la performance accomplie.

Si vous aviez décidé d'être des nôtres le 11 mars, veuillez nous renvoyer le plus rapidement possible la fiche ci-dessous dûment complétée. Nous vous prions également de verser la somme correspondant à l'option désirée au compte

310-1564044-05 de Luc VANDERMEIREN

avec la mention « Marathon 1984 ».

Il sera toutefois encore possible de s'inscrire le jour du départ à la gare Centrale moyennant un droit d'inscription majoré de 10 F; dans ce cas, aucune réduction au chemin de fer ne pourra être accordée.

Comme chaque année, nous attendons nombreux celles et ceux qui désirent consacrer une journée à cette saine activité sportive qu'est la marche.

Nom Prénom
Adresse Localité
Date de naissance DESIRE PARTICIPER AU MARATHON PEGASE 1984.

Inscription		20 F
Billet de chemin de fer avec réduction	(100 F)	..... F
Brevet	(30 F)	..... F
Médaille	(180 F)	..... F
	TOTAL à virer	..... F

N. B. N'utiliser qu'une souche par participant; des photocopies sont admises.